

PROVINCE DE QUEBEC, }

District de Kamouraska. }

No. 1462.

La Cour de Circuit dans et pour le Comté de Témiscouata. Siégeant à L'Isle-Verte.

En vacance.

Louis Narcisse Gauvreau G. C. C.

Le quatorzième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-dix. Charles Bertrand éer., Charles Georges Bertrand éer., et Jean-Baptiste Raymond éer., marchands de L'Isle-Verte y faisant commerce en société sous la raison sociale de Charles Bertrand et Compagnie.

Demandeurs

Georges Santerre, ci-devant de la paroisse de Saint-Paul de la Croix, Maintenant aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour, il est ordonné au Défendeur de comparaitre sous deux mois.

Signé Ls N. GAUVREAU G. C. C.

Isle-Verte, 14 juin 1890.

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)ooo(—

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposition provinciale :

I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.

II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.

III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.

IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne

V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.

VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.

VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.

VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey par sang, au-dessus de quatre ans.

IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPECIALITE.—Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de l'an dernier, quelques VEAUX du printemps, mâles et femelles.

TURGEON & CARROLL

AVOCATS.

No. 28, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON

H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 28 au 30 de chaque mois.

CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS & BRETONS,

BETAIL ARSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANC,

VOLAILLES-PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

LOUIS BEAUBIEN,
30 rue St Jacques, MONTREAL

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1890—Arrangement pour la saison d'été—1890

Le et après lundi, le 9 juin 1890 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste-Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis (accommodation).....	24.10
Pour Québec et Montréal (Express).....	8.34
Pour la Rivière-du-Loup, Campbelltown et Dachouais (Express local).....	10.22
Pour St-Jean et Halifax (Express).....	16.29
Pour Lévis (Express local).....	17.19
Pour la Rivière-du-Loup (Accommodation).....	22.09

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer.

Moncton. N. Bk., Juin 1890.

HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL

FERME : OUTREMONT, près Montréal.

CHEVAUX FRANÇAIS

Quatrième et magnifique importation

36 Etalons : Normands, Percherons, Bretons

PEU DE COMPTANT EXIGÉ

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie du Haras National est prête à en placer quelques-uns dans les comtés, sous la garde de ses serviteurs, les louant pour la saison.

Montréal, 1er avril 1890.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagnie
R. AUZIAS TURENNE, Directeur.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas moins, que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné, par écrit, au Bureau du soussigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à

HECTOR A. PROULX, Gérant.